



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
RÉUNION**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt

Saint - Denis, le **08 NOV. 2021**

**ARRÊTÉ N° 2244**

**Désignant les organismes agréés pour effectuer les missions d'audit global de l'exploitation agricole**

**LE PRÉFET DE LA RÉUNION,**

Chevalier de la légion d'honneur,

Officier de l'ordre national du mérite

VU les articles D 354-1 à D 354-15 du Code rural et de la pêche maritime ;

VU l'arrêté du 26 mars 2018 fixant le montant des aides pour les exploitations agricoles en difficulté ;

VU l'instruction technique DGPE/SDPE/SDC/2020-655 du 26/10/2020 relative à l'audit global de l'exploitation agricole ;

VU l'arrêté préfectoral n° 1976 du 09/05/2019 donnant agrément à la chambre d'agriculture pour effectuer les missions d'audit global de l'exploitation agricole ;

VU la demande de modification d'agrément de la chambre d'agriculture en date du 11/10/2021, relative à la nomination de nouveaux experts ;

SUR proposition de la DAAF de La Réunion,

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>**

Les organismes agréés pour effectuer les missions d'audit portant sur l'analyse globale de l'exploitation agricole dans le département de La Réunion, telles que décrites dans l'instruction technique DGPE/SDPE/SDC/2020-655 du 26/10/2020, sont les suivants :

- **Chambre d'Agriculture de La Réunion**

Cet organisme peut exercer les missions correspondantes après signature d'une convention d'expertise avec les services de la DAAF.

ESOS VDM P-II

Le nom des experts habilités à effectuer un audit figurent en annexe du présent arrêté.

### **Article 2**

L'arrêté préfectoral n° 1976 du 09/05/2019 donnant agrément à la chambre d'agriculture pour effectuer les missions d'audit global de l'exploitation agricole et précisant l'expert désigné, est abrogé.

### **Article 3**

Le Secrétaire général de la Préfecture de La Réunion et le Directeur de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de La Réunion.

**Le Préfet**

**Jacques BILLANT**

